



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE SAINT-SULIAC

Saint-Suliac, le 7 février 2019

Objet : Report du délai de remise du mémoire en réponse suite à votre Procès-Verbal.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à votre procès-verbal, le 25 janvier, nous devons vous remettre le mémoire en réponse suite aux observations issues de l'enquête publique le 8 février.

Nous souhaitons un report de ce délai. Nous avons prévu une commission urbanisme le 19 février destinée à préparer ce mémoire. Nous vous remettrons ce mémoire le jeudi 21 février.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-SULIAC, le 8/02/2019

Pascal BIANCO, Maire

Toute correspondance est à adresser à M. le Maire

Mairie - 35430 SAINT-SULIAC - Tél. : 02.99.58.41.98
email : mairie.saintsuliac@orange.fr